**8 JMairie de**

339

**Compte rendu de la Réunion de Conseil Municipal du 8 Juin 2021**

**Du 30 Septembre 2014**

****

L’an deux mil vingt et un, le huit du mois de Juin à vingt heures, se sont réunis en séance ordinaire dans la Salle de La Passerelle en raison des règles sanitaires en vigueur, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaucé, sous la présidence de Monsieur Stéphane IDLAS, Maire, dûment convoqués le deux Juin deux-mil vingt et un*.*

**Présent(s) :** *IDLAS Stéphane ; BERHAULT Pierre ; BERTHELOT Sylvaine ; CREIGNOU Louis ; LAGRÉE Brigitte ; FRAUCIEL Philippe ; PERDRIEL Jeannine ; LIBOR Fabrice ; MACÉ Marie-Stéphane ; POTIER Denis ; PIRON Antoine ; LESAVETIER Fabienne ; PRIOUL Mickaël ; TABRIZI Paulina.*

 Délibération n° 0122122015

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Procuration** : Mme Alexandra FLINOIS donne pouvoir à Mr Philippe FRAUCIEL.

**Absent(e) excusé(e)** : Néant.

**Absent non excusé :** Néant.

**Le secrétariat a été assuré par** : Madame Marie-Stéphane MACÉ.

**ORDRE DU JOUR**



**Urbanisme :**

 Proposition d’honoraires pour la prolongation et la sécurisation des déplacements doux vers l’agglomération.

**Finances :**

 Remplacement du pare-ballons près de l’école.

**Affaires scolaires :**

 Remboursement d’heures de garderie facturées par erreur.



**Animation :**

 Attribution d’une subvention exceptionnelle à « Beaucé Animation » pour l’organisation du Tour de France.



**Élections :**

 Organisation des élections régionales et départementales.

**Questions diverses :**

 Porter à connaissance des conclusions du Commissaire Enquêteur à l’issue de l’enquête publique.

 Facturation par le Football Club Sud Fougerais de la mise à disposition de l’animateur.

 Participation financière au Centre de Loisirs de Fougères.

 Participation financière exceptionnelle pour l’adduction d’eau d’une habitation au lieu-dit « bellevue ».

 Demande de matériel formulée par l’école publique René Guy Cadou.



***0108062021 :* Proposition d’intervention et d’honoraires pour l’étude de sécurisation des déplacements doux sur l’entrée du Bourg.**

 La sécurisation des déplacements entre l’agglomération et Fougères nécessite l’extension de la voie douce réservée aux piétons et aux cyclistes vers le centre bourg.

Le Cabinet URBA de Fougères a ainsi été sollicité afin d’obtenir une proposition de mission détaillée et une estimation.

Afin d’assurer une mission complète, le Cabinet URBA, urbaniste-géomatique, s’associerait à Madame PODER, paysagiste concepteur et au bureau d’étude technique ABEIL, et proposerait un travail se décomposant en 2 phases :

* Phase 1 : diagnostic sur l’organisation des déplacements comprenant une analyse des usages (circulation, déplacements doux, commerces, bâti, équipements) et une analyse technique portant sur les réseaux existants et les dimensions et emprises des voies et espaces publics.
* Phase 2 : proposition d’aménagements au stade d’esquisse portant sur l’extension de la voie douce existante jusqu’à l’école, la sécurisation des modes doux et la requalification paysagère de l’entrée du bourg.

La mission se terminerait par l’établissement d’une estimation des travaux à réaliser, d’un programme et d’une planification opérationnelle.

La proposition d’honoraires s’établie à un total de 10 950.00 € t.t.c. répartie de la manière suivante (€ t.t.c. ) :

- URBA ……………………………………… 1 800.00 €.

- Caroline PODER …………………………… 3 600.00 €.

- ABEIL………………………………………. 5 550.00 €.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* adopte à l’unanimité cette proposition financière.
* autorise Monsieur le Maire à passer commande de la mission correspondante et à signer l’ensemble des documents s’y rapportant.

***0208062021 :* Mise en place d’un pare-ballons entre l’école publique et l’aire de jeux.**

 Lors du passage de la tempête DENNIS en février 2020, dans sa chute, la toiture avait détruit la clôture de séparation entre l’école et l’aire de jeux voisin.

 Les travaux de rénovation des locaux scolaires étant à présent achevés, la mise en place d’un pare-ballons peut être envisagée selon l’estimation fournie par la Société NERUAL de Cossé le Vivien (53) intégrant la fourniture et la pose pour un montant de 5 177.00 € h.t.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette dépense et autorise Monsieur le Maire à passer la commande correspondante auprès de la Société NERUAL.

***0308062021 :* Remboursement d’heures de garderie facturées par erreur.**

 A la suite de l’édition de la facturation du service de garderie pour la période comprise entre le 1er et le 14 Avril 2021, plusieurs familles ont déposé une réclamation auprès du Secrétariat.

Il se trouve que le départ de leurs enfants a été enregistré après 18 h 30 correspondant à la fin du service, ce qui a eu pour conséquence de basculer vers la facturation du supplément forfaitaire de 7.80 € dû lors des départs tardifs.

Ainsi 13 familles sont concernées pour 16 enfants, représentant un total de 124.80 €.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

* de procéder aux remboursements qui s’imposent, à savoir :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **FAMILLES** | **Enfants concernés** | **Remboursement** |
| GUEMARD Kristen | GUEMARD Chloé | 7.80 |
| GUIDON Stéphane | GUIDON Charline | 7.80 |
| GUIFFAULT Philippe | GUIFFAULT-BOUY Elouan et Lilwenn | 15.60 |
| LAURENCE Yoann | LAURENCE Morgan | 7.80 |
| LE MAOUT Kévin | LA MAOUT Camille | 7.80 |
| LEGAUD Jean-François | LEGAUD Liam et Tiago | 15.60 |
| LEROY Guillaume | LEROY Gabin | 7.80 |
| PERATHONER Nicolas | PERATHONER Andréa | 7.80 |
| TALIGOT Katell | PINO Alba | 7.80 |
| ROGER Yvan | ROGER Nathan | 7.80 |
| SÉCHET Jérôme | SÉCHET Malonn et Kaïs | 15.60 |
| SÉMERIL Franck | SÉMERIL Manuel | 7.80 |
| SOCK-BELLAIS Binetou | THIAM Ablaye-Falilou | 7.80 |
|  | Formant un total de | 124.80 |

***0408062021 :* Attribution de subventions exceptionnelles à « Beaucé-Animation » et au Football Club Sud Fougerais.**

 Madame Brigitte LAGRÉE et Monsieur BERHAULT directement concernés par cette question ne prennent pas part au débat ni à la délibération.

Deux demandes de participation financières exceptionnelles sont sollicitées auprès de la Commune.

 Il s’agit tout d’abord de Beaucé-animation qui va tout mettre en œuvre à l’occasion du passage du Tour de France le mardi 29 juin 2021 pour fêter l’évènement et rendre la Commune accueillante. Ainsi, une cinquantaine de bénévoles assureront la sécurité ainsi que l’animation.

 La décoration du bourg, la location de matériels divers dont la sonorisation, friteuse, etc… font état d’un prévisionnel de dépenses s’élevant à 1 040 €.

 D’autre part, et dans le cadre des accords passés évoqués dans la délibération n° 0508092020 relative au dédommagement du Football Club Sud Fougerais, cette association a établi le calendrier correspondant à la mise à disposition de la Commune de l’animateur du Club. Il en ressort que 36 heures ont été effectuées, représentant un total de 448.00 €

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité moins une abstention, d’accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

* Beaucé-animation ……………………………………. 1 000.00 €.
* Football Club Sud Fougerais ………………………… 448.00 €.

**Organisation des élections Régionales et Départementales 2021.**

 En vue des prochaines élections régionales et départementales qui se dérouleront les 20 et 27 juin prochains, une note rappelant les déroulement d’un scrutin ainsi que le plan d’organisation de cette double élection dans la salle de sports, est diffusée aux membres du Conseil Municipal présents.

***0508062021 :* Chemin de randonnée de « nichecoucou » - porter à connaissance des conclusions du Commissaire Enquêteur.**

 Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 0510122020 du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal avait émis un accord de principe à la vente d’un chemin de terre communal au lieu-dit « nichecoucou », et que par délibération n° 0530032021 datée du 30 mars 2021 il avait été décidé de procéder à l’enquête publique préalable à l’aliénation du bien considéré.

 Lors de cette enquête qui s’est déroulée du 19 Mai au 2 Juin 2021, 27 contributions ont été enregistrées sur le registre d’enquête, tandis que 11 courriers et 1 courriel ont été adressé à la Mairie.

 Il s’avère que l’ensemble des requêtes qui ont été reçues sont défavorables au projet d’aliénation.

 Monsieur le Commissaire Enquêteur s’est par ailleurs transporté par 2 fois sur les lieux.

 En conclusion, et au vu de ses constats et des contributions versées au dossier, le Commissaire Enquêteur émet un avis défavorable au projet d’aliénation du chemin rural de « nichecoucou ».

 Après avoir pris connaissance du dossier établi par le Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

* De ne pas déclasser du domaine public le chemin rural situé à « Nichecoucou » entre les parcelles cadastrées section A n° 370 ; 371 ; 372 ; 93 et 96 depuis la limite avec la Commune de Laignelet jusqu’à son intersection avec le chemin de randonnée en provenance de la VC n° 02.
* De conserver ce bien en l’état.
* D’informer le propriétaire riverain de la présente décision.
* De solliciter les services départementaux et de Fougères-Agglomération pour la réfection du marquage et du balisage dudit chemin et des sentiers de randonnées traversant le territoire de la Commune.
* D’autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement des indemnités dues pour la prestation du Commissaire Enquêteur.

***0608062021 :* Participation financière au fonctionnement du Centre de loisirs de Fougères.**

 Par délibération n° 0330032021 datée du 30 Mars 2021, il a été décidé de porter à 16 €/j/enfant la participation financière de la Commune au fonctionnement des centres de loisirs fréquentés par des enfants domiciliés à Beaucé.

La convention 2021 passée entre la Commune et la fédération départementale de Famille Rurales en charge de la gestion des centres de loisirs de « laignelet-le loroux-landéan » et « fleurigné-la chapelle janson », avait servi de base à cette décision.

Il s’avère cependant qu’en ce qui concerne la Ville de Fougères, la journée CLSH sans repas est facturée 14,15 € aux familles, la contribution de Beaucé étant quant à elle restée fixée à 12 € selon la délibération en date du 28 mars 2018.

Compte tenu de ces informations, le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré, de fixer la participation financière de la Commune de Beaucé au fonctionnement du centre de loisirs de Fougères pour l’année 2021, à 12 € par jour et par enfant, soit 6 € la demi-journée au lieu de 16 € comme cela a été indiqué dans la délibération n° 0330032021.

***0708062021 :* Participation exceptionnelle au financement d’une adduction d’eau potable.**

 Monsieur le Maire expose un problème apparu suite à la vente d’une habitation située en bordure de la RD 17 au lieu-dit « bellevue ». Ce bien était desservi en eau grâce à un puit, et non par le réseau public faute de branchement. Cette situation avait été exposée aux acquéreurs par les propriétaires en présence des Notaires chargés de la vente.

 Cependant, il a été indiqué dans le certificat d’urbanisme délivré par l’ancien Maire que le bien était « raccordé » au lieu de raccordable au « réseau ».

 S’appuyant sur ce renseignement erroné, les acquéreurs ont sollicité la Commune pour qu’elle réalise à ses frais un branchement au droit de leur propriété.

 Après moultes échanges avec les parties en présence, le principe d’une prise en charge d’un tiers de la dépense totale par la Commune a été jugé acceptable, soit un montant de 498.65 € t.t.c.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à régler la facture correspondante à l’ordre de Véolia.

**Demande de matériels pour l’école publique René Guy Cadou.**

 En perspective de la prochaine rentrée, l’équipe enseignante de l’école sollicite l’acquisition des matériels suivants :

* Un tableau blanc aimanté dans la classe de petite section.
* 6 nouvelles tablettes.
* 4 ordinateurs portables pour les enseignant-e-s de CP ; CE1 ; CM1 et CM2.

Compte tenu du risque de fermeture d’une classe de maternelle, l’acquisition d’un tableau blanc est mise en instance.

Pour ce qui est des tablettes, Monsieur le Maire rappelle qu’en 2017, la Commune a effectué une dotation de 12 tablettes et d’une ordinateur portable dans le cadre du déploiement du numérique et de l’innovation pédagogique à l’école. S’agissant de matériels récents, il n’apparaît pas opportun dans l’immédiat d’acquérir du matériel supplémentaire.

Enfin, la demande relative aux ordinateurs portables destinés aux enseignant-e-s ne se justifie pas. Par décret n° 2020-1254 du 5 décembre 2020, il a en effet été créé une prime d’équipement informatique allouée aux personnels enseignants. D’un montant de 150 € cette prime sera versée annuellement à compter du 1er janvier 2021.

**Maintenance annuelle de la passerelle du « Couesnon ».**

 Jusqu’à présent la passerelle assurant la jonction entre les deux rives du « couesnon » était déposée chaque année pour des opérations de maintenance, nécessitant le recours à un engin de manutention.

 Cette opération endommageant à chaque fois un peu plus les systèmes de fixation, la passerelle restera désormais en place, les travaux d’entretien pouvant être assurés sans son démontage.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée à 23 h 00.

**Stéphane IDLAS Pierre BERHAULT Sylvaine BERTHELOT**

**Louis CREIGNOU Brigitte LAGRÉE Jeanine PERDRIEL**

**Philippe FRAUCIEL Paulina TABRIZI Fabrice LIBOR**

*Pouvoir d’A. FLINOIS*

**Marie-Stéphane MACÉ Antoine PIRON Fabienne LESAVETIER**

**Denis POTIER Alexandra FLINOIS Mickaël PRIOUL**

 *Pouvoir à P. FRAUCIEL*